



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 29/2017**

Vevey, le 21 septembre 2017

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision  
du Conseil communal le 5 octobre 2017**

**Réponse à l'interpellation de M. Clément Tolusso "La Fête des Vignerons nous est chère"**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017.

M. Clément Tolusso pose aux autorités un certain nombre de questions concernant la prochaine Fête des Vignerons qui aura lieu entre le 18 juillet et le 11 août 2019 dans notre ville.

A. Coordinateur de la Fête des Vignerons

***Question 1 : La Municipalité de Vevey a décidé d'engager en 2017 un coordinateur de la Fête des Vignerons. Son cahier des charges est-il déjà établi? Et si oui, quelle en est la teneur ?***

La mission de la coordinatrice de la Ville de Vevey pour la Fête des Vignerons 2019 consistera à planifier, coordonner et assurer le suivi au niveau communal des préparatifs en lien avec la Fête. Elle gèrera par ailleurs la collaboration et la communication entre les services communaux et le Comité exécutif de la Fête. Elle représentera, en fonction des nécessités ces mêmes services communaux, voire la Municipalité, au sein de divers groupes, commissions ou institutions, et participera aux travaux menés par cette entité. Son rôle sera de préserver les intérêts de la commune tout en travaillant à une bonne collaboration entre la FdV et la commune. Un descriptif de fonction a été établi par le Secrétariat municipal en collaboration avec le service des ressources humaines conformément à la procédure. Ce document est à disposition de la commission de gestion en cas de demande émanant de cette dernière, conformément à la loi sur l'information et à la loi sur les Communes.

## B. Aspect financier, Domaine public

**Question 2 : La Municipalité de Vevey a-t-elle déjà réfléchi aux lignes directrices concernant la tarification de l'usage accru du domaine public, du nettoyage de celui-ci, de l'évacuation des déchets et des autres engagements des services communaux ?**

La Municipalité et les services communaux travaillent actuellement à l'élaboration d'une convention de concession du domaine public ainsi que d'une convention régissant les prestations communales et les relations financières entre la Ville et la Confrérie de Vignerons.

*En 1999 l'autorité sur une vaste portion du territoire communal (triangle gare-Jardin Doret-débarcadère Vevey-La Tour) avait été déléguée à la Fête, qui gérait les stands et autres installations utilisant le domaine public, ainsi que les animations proposées.*

**Question 3 : Quelles sont les intentions de la municipalité dans ce domaine ?**

Comme en 1999, un périmètre de la Fête a été défini dans lequel l'organisation de la Fête des Vignerons construira des restaurants temporaires, dont le principal, qu'elle gèrera elle-même. D'autres emplacements de stands mis en location à l'occasion, privilégieront les commerçants et associations veveysannes. Le périmètre de la Fête est visible depuis plusieurs mois sur [www.cartoriviera.ch](http://www.cartoriviera.ch), sous le thème « Fête des Vignerons »

**Question 4 : Une partie du domaine public sera-t-elle à nouveau mise à disposition de la Confrérie des Vignerons hors de l'arène proprement dite? Et à quoi cette partie du domaine public sera-t-elle dévolue? À des stands commerciaux? A des prestations culturelles ? Celles-ci seront-elles gratuites ou payantes ?**

A ce stade, l'organisateur prévoit que seul l'accès à l'arène sera payant. Toutes les autres activités situées dans le périmètre de la Fête seront accessibles à tous, de manière gratuite. Afin de répondre à la demande du public, présent au nombre d'environ 40'000 personnes par jour, la Fête mettra en place plusieurs éléments :

### Logistiques

- Création d'une offre d'environ 7000 places assises de restauration.
- Mise en place d'installations sanitaires (WC/ WC handicapés) en suffisance.
- Élaboration d'une offre F&B (bars et restauration rapide) et d'une offre de stands souvenirs.

### Culturels

- Création d'un programme d'animations journalier, proposant des prestations artistiques diverses et variées, sur l'ensemble du périmètre, de l'ouverture à la fermeture.
- Organisation de cortèges traditionnels.
- Organisation de Journées Cantonales, qui mettront chaque jour un Canton à l'honneur, et proposeront un concept d'accueil, des prestations artistiques, ainsi que des cortèges et animations.

- Mise en avant du patrimoine vitivinicole Lavaux-Chablais, mais également des produits Vaudois, ainsi que des produits du Canton mis à l'honneur.
- Mise en avant des artistes de la région.
- Clôture du programme journalier par un spectacle de nuit.

De nombreux autres projets d'animations artistiques sont en cours de gestation.

#### C. Aspect financier, billetterie

*Lors de la Fête des Vignerons de 1999, une redevance de 8% avait été perçue par la Commune de Vevey sur la billetterie de la fête, et sur elle seule. Les autres recettes de la fête (livre musique, vidéo, vins) n'y étaient pas soumises.*

#### **Question 5 : Quelles sont les intentions de la municipalité à cet égard ?**

Ces éléments font partie de la convention qui est en cours d'élaboration et seront négociés entre la Ville et la Confrérie des Vignerons. Deux modèles sont à l'étude, une reconduction du concept de redevance globale ou une facturation à la prestation. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal.

#### D. Culture

#### **Question 6 : D'autres acteurs locaux ou venus d'ailleurs, auront-ils l'occasion de mettre sur pied des prestations culturelles, et si oui, à quelles conditions ?**

La FDV 2019 a proposé aux cantons qui le souhaitent, d'être hôte d'honneur à la Fête, ils pourront ainsi organiser un cortège, proposer des prestations artistiques et promouvoir leurs produits viticoles et offre touristique.

Notre ville sera hôte d'honneur durant une journée entière dont la date reste à fixer, les modalités de l'organisation de cette journée sont encore à définir.

#### E. Aspect énergétique

#### **Question 7 : La municipalité a-t-elle l'intention d'agir pour que la fête soit à basse consommation énergétique, dans son fonctionnement comme dans l'accès des spectateurs (transports, stationnement, déchets)?**

La Confrérie des Vignerons s'est engagée durant toute la durée de la manifestation, y compris durant la construction et le démontage, à consommer de l'énergie électrique certifiée 100% renouvelable suisse, de préférence locale et écologique, à l'image de la consommation de la Commune de Vevey (100% renouvelable, 100% Suisse Romande, labellisée "Naturemade Star"), d'entente avec son fournisseur d'énergie.

En ce qui concerne la mobilité, l'organisation de la Fête vise l'objectif de 80% des déplacements en transports publics avec des parkings à l'extérieur de la ville desservis par des navettes.

Quant aux déchets, des discussions sont en cours au sujet d'une vaisselle réutilisable et sujette à consigne. Un guide des manifestations durables est en cours d'élaboration et ses recommandations seront prises en comptes dans le cadre de l'ensemble des manifestations veveysannes.

## F. Sécurité

### **Question 8 : L'accès au périmètre de la fête sera-t-il libre pour les habitants, les spectateurs les visiteurs ?**

A ce stade les concepts en termes de mobilité et de stationnement sont en cours d'élaboration au sein des différentes commissions thématiques et en lien avec les représentants des autorités cantonales, communales et des partenaires externes. Ces concepts intégreront dans la mesure du possible les contraintes des habitants et commerçants.

### **Question 9 : Qui aura la responsabilité de la sécurité durant cette période où collaboreront ASR, gendarmerie et sociétés de sécurité privées?**

L'état-major de conduite (SSCM) et la commission sécurité seront en charge de l'ensemble du dispositif en collaboration avec l'ensemble des partenaires publics et privés.

## G. Communication

### **Question 10 : La municipalité a-t-elle l'intention d'informer régulièrement le Conseil communal de la teneur des discussions avec la Confrérie des Vignerons ?**

La Municipalité s'engage à informer régulièrement le Conseil communal de l'avancée des discussions.

De plus pour votre information, toutes les commissions thématique ainsi que les représentants y siégeant sont visibles le site de la FDV2019.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique  le Secrétaire

 Elina Leimgruber  Grégoire Halter